**ATHLETISME**

**Championnats Territorial des Hauts de France**

**Estival Lycée**

***Mercredi 03/05/2022***

***Stade Degouve, 5 Bld du Général De Gaulle à Arras***

Ouverture des portes : 10 h 30

Mise en place du Jury : 10 h 50

Début de la compétition : 11 h 00

**AUCUNE INSCRIPTION NE SERA PRISE SUR PLACE**

Règlements

Les Règlements des épreuves sportives sont ceux modifiés pour 2022-2023 que vous trouverez sur le site national :

[22-23 REGLEMENT SPECIFIQUE ATHLETISME PLEIN AIR v310822.pdf (ugsel.org)](https://www.ugsel.org/sites/default/files/disciplines/pdf/22-23%20REGLEMENT%20SPECIFIQUE%20ATHLETISME%20PLEIN%20AIR%20v310822.pdf)

Organisation

L’organisation de la réunion est sous l’égide conjointe de l’UGSEL territoriale des Hauts de France, du comité Nord Lille, de la Commission Sportive territoriale et de la Commission Technique Départementale de l’UGSEL Nord Lille.

|  |  |
| --- | --- |
| Directeur de réunion | Olivier ROCK |
| Jury  | **Chaque Etablissement inscrit doit obligatoirement présenter un juge adulte et 1 Juge élève formé pour une participation « équipe ».****Tout Etablissement présentant au moins 10 élèves devra présenter 2 juges adultes.** |
| Secrétariat | Bertrand TRANCHANT |
| Juge arbitre sauts | Jean-Baptiste CATRY |
| Juge arbitre lancers | Christophe ZAJAC |
| Juge arbitre courses | Olivier ROCK |

Jury Jeunes

 Le jeune juge doit être en possession de sa carte de juge. La demander éventuellement après avoir été reçu à l’examen à Olivier ROCK

Accueil au Secrétariat

Chaque responsable d’établissement vient, signaler ses absents, ses modifications et nommer le ou les jurys représentants ainsi que ses jeunes officiels. De manière à faciliter le travail de secrétariat et l’organisation, merci d’envoyer par mail vos modifications d’équipes dûment justifiées (certificat médical) s’il a lieu au plus tard le **mardi 02 Mai 17h00**, passé ce délai aucun changement ne sera effectué quel que soit le motif !!!

Engagements, Présentation de la licence, Confirmation

Tout élève doit obligatoirement être licencié avant les épreuves qualificatives de comité ou de territoire lorsqu’elles ont lieu. Toute demande de licence pour une participation aux Championnats Nationaux après la date limite qualificative du territoire sera refusée.

**Tous les élèves ayant participé au championnat inter-comités du 05/04/2023 sont directement qualifiés pour le championnat de Territoire, les remontées étant automatiques, il n’y a donc pas lieu de réinscrire vos élèves sur Usport.**

** Seules les compositions d’équipe étaient à faire sur Usport au plus tard pour le lundi 10 Avril 2023 minuit impérativement.** (voir mail du 24 MARS !!!)

 **En outre, aucun nouvel engagement d’athlète ne sera pris en compte le jour de la compétition.**

**Merci d’arriver suffisamment tôt si vous avez des modifications à effectuer afin que le championnat puisse débuter dans la sérénité !**

Epreuves et participation

Un challenge de spécialités par équipes est organisé dans les trois groupes d’épreuves Courses - Sauts - Lancers.

**Nombre de cotations** :

Challenge Courses 5 à 6 cotations au choix 4 cotations maximum dans même groupe (**Gr I** (100m, 400m)), (**Gr II** ( 100m ou 110m Haies, 200m Haies)), (**Gr III**( 800m, 3000m))

Challenge Sauts 5 à 6 cotations au choix 4 cotations maximum dans le même saut

Challenge Lancers 5 à 6 cotations au choix 4 cotations maximum dans le même lancer

Pensez à vérifier la conformité de vos équipes avec le doc excel mis sur le site national en téléchargeant le fichier situé ci-dessous :

[2022-2023 - ATHLETISME PLEIN AIR CJ | Ugsel](https://www.ugsel.org/2022-2023-athletisme-plein-air-cj)

 **RÈGLES DE PARTICIPATION**

 • Au niveau comité et au niveau territoire, une AS ne pourra pas inscrire d’équipes à la fois dans les Challenges de Spécialités et dans le Critérium CJ.

• 2 équipes par AS maximum par Challenge de chaque Spécialité pourront être qualifiées au niveau national.

• 1 équipe maximum pourra être qualifiée dans le Critérium CJ au niveau national.

• Tous les athlètes qualifiés au titre des championnats par équipe intègrent le championnat individuel. Ils peuvent donc accéder aux podiums des épreuves individuels.

• Un athlète peut participer au maximum à 4 épreuves individuelles.

• Chaque athlète est autorisé à participer soit à 2 courses individuelles et à 1 relais soit à 1 course individuelle et à 2 relais.

• Dans toutes les catégories, il est interdit de doubler 2 courses de distances supérieures ou égales à 400m sauf pour le relais Medley mixte.

• Un concurrent qualifié à la fois pour le championnat individuel et pour le championnat par équipe respectera le règlement de participation individuelle maximum de sa catégorie.

Les championnats nationaux se dérouleront le mardi 17 et Mercredi 18 Mai 2022 à LENS (62).

**Pour y prendre part, l’athlète doit avoir concouru obligatoirement au championnat territorial.**

B. TRANCHANT O. ROCK

Directeur Régional HdF CTT Athlétisme HdF